

Contrat d'engagements produits laitiers biologiques 2019

Les signataires du présent contrat s'engagent pour toutes les distributions entre le 8 janvier et le 10 décembre 2019 à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IdF : <http://www.amap-idf.org>). A savoir :

Engagements de l'adhérent :

- pré financer la production (paiement à la souscription)
- assurer une permanence distribution
- s'assurer que son panier est bien récupéré à chaque distribution (spécialement en cas d'absence)

Engagements des producteurs laitiers partenaires :

- livrer les quantités prévues sur le tableau ci-joint
- accueillir les visites préalablement organisées d'adhérents sur le lieu de production
- être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie des animaux, etc.), et à se communiquer tous soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les partenaires.

Planning des distributions :

8 et 22 janvier, 5 et 19 février, 5 et 19 mars, 2, 16 et 30 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin, 9 et 23 juillet, pas de distribution en août, 3 et 17 septembre, 1^{er}, 15 et 29 octobre, 12 et 26 novembre, 10 décembre. **Soit 23 distributions.** Les paniers A et B sont alternés. On commence et on finit par le panier A.

Détails du contrat : valeur minimum de 6€ par distribution. Possibilité de choisir 2 types de paniers qui seront apportés alternativement. Aucun changement ne sera possible en cours de contrat. La somme totale à régler est inscrite sur le tableau ci-joint. Le paiement sera effectué par un chèque ou 4 chèques maximum datés du jour de la prise du contrat à l'ordre "EARL Ferme Sainte Colombe". S'il y a plusieurs chèques ils seront tirés progressivement en janvier, avril, juillet et octobre.

Distribution des paniers :

Jour : **mardi** / Horaires : **18 h 30 - 20 h 00** / Lieu : **Marché couvert de Vanves**

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.


Fait à Le

Nom et prénom de l'adhérent :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Nom des producteurs : Camille et Nicolas Grymonprez

Signature :



Nom et prénom de l'adhérent :



CONTRAT 2019

Camille et Nicolas Grymonprez

28 rue Sainte Colombe
77320 St Mars Vieux Maisons

Paniers A et B composés par l'adhérent, distribués tous les 15 jours en alternance.

Commande minimum : 6€ / distribution – Chèques à établir à l'ordre de l'EARL Ferme Sainte Colombe

Chèque à tirer en janvier:	Banque:	N°:	Montant:
Chèque à tirer en avril:	Banque:	N°:	Montant:
Chèque à tirer en juillet:	Banque:	N°:	Montant:
Chèque à tirer en octobre:	Banque:	N°:	Montant:

★★★ LES FROMAGES ★★★	PRIX	Qté A	Total/ €	Qté B	Total/ €
Brie de Coulommiers (env. 27 cm*) 1/4 de roue	8,00 €				
1/8 de roue	5,00 €				
Part de Tomme (200 gr env.)	4,50 €				
1/2 Briard double-crème (300 gr env.)	6,00 €				
Palet frais nature (env. 7 cm*)	3,00 €				
Palet assaisonné surprise (**)	3,20 €				
1/4 Brie noir (*)	8,50 €				

★★★ LES PRODUITS FRAIS ★★★	PRIX	Qté A	Total/ €	Qté B	Total/ €
Fromage blanc (1 kg)	7,00 €				
Fromage blanc (500 gr)	4,50 €				
Faisselle (500 gr)	3,50 €				
Crème fraîche (20 cl)	2,60 €				
Lait cru entier (1 L)	1,85 €				

TOTAL EN EUROS / Distribution

TOTAL par Nb de paniers annuels

TOTAL Annuel

X 12		X 11	

*Le diamètre indique la taille du moule. Taille et poids peuvent varier selon l'affinage, les conditions climatiques et la dessiccation.

** Assaisonnement parmi: poivre, indien, occitan, ail et fines herbes.

Lait: bouteilles PET (DLC: 3 jours).

Faisselle et fromage blanc: pot plastique (DLC: 15 jours à partir du jour de fabrication et non de livraison).

Crème crue pot de 20 cl : DLC 12 jours à partir du jour de fabrication et non de livraison)

Palet frais: sous papier (DLC: 12 jours).

Fromages affinés: sous papier (DLC: 45 jours).